



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école L'Amitié, de La Pruchière et des Vents-et-Marées

Lundi 19 septembre 2022 à 19 h
École des Vents-et-Marées

Présences

Personnel de soutien :	Mme Marie-Ève Gagné
Parents :	M ^{mes} Karine Lévesque, Rachel Rioux, Aude St-Pierre, Mariève Giroux-Talbot, Hélène D'Anjou et Alexandra Jean
Enseignantes :	M ^{mes} Joanie Rousseau, Myriam Dumais et Nancy Pelletier
Service de garde :	Mme Fernande Tanguay
Professionnel :	À déterminer
Direction :	M. Yvan Ouellet
Assistance :	Mesdames Vicky Gagnon, Valérie Ouellet

PROJET PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum

Après constatation du quorum, Monsieur Ouellet, directeur, ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

Une présentation de chaque membre est faite à tour de rôle. Lors de l'assemblée générale du 19 septembre 2022, il manquait un représentant parent à l'école de l'Amitié. Madame Karine Lévesque a fait plusieurs démarches et a trouvé un parent intéressé à s'impliquer au sein du conseil d'établissement. Il s'agit de madame Hélène D'Anjou, parent de Saint-Gabriel.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 19 septembre 2022

Monsieur Ouellet fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Il est proposé par madame Aude St-Pierre et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2022

Il est proposé par madame Rachel Rioux et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2022 soit adopté tel qu'il est proposé.

1.4 Suivi au procès-verbal

Pas de suivi à faire

2. DOSSIERS DE DÉCISION

2.1 Élection des officiers

2.1.1 Présidence

Madame Rachel Rioux propose madame Karine Lévesque.

Madame Karine Lévesque propose madame Aude St-Pierre.

Madame Rachel Rioux propose la fermeture des mises en candidature.

Madame Lévesque refuse.

Madame Aude St-Pierre accepte et est élue à la présidence du conseil d'établissement de l'Amitié, de la Pruchière et des Vents-et-Marées pour l'année scolaire 2022-2023.

2.1.2 Vice-présidence

Madame Karine Lévesque propose madame Marie-Ève Giroux-Talbot.

Madame Giroux Talbot, étant absente, elle avait déjà informé qu'elle serait d'accord pour occuper ce poste s'il n'y avait pas d'opposition.

Madame Giroux Talbot est élue à la vice-présidence du conseil d'établissement de l'Amitié, de la Pruchière et des Vents-et-Marées pour l'année scolaire 2022-2023.

2.1.3 Trésorerie

Madame Nancy Pelletier propose madame Fernande Tanguay.

Madame Fernande Tanguay propose madame Nancy Pelletier.

Madame Rachel Rioux propose madame Karine Lévesque.

Madame Alexandra Jean propose la fermeture des mises en candidatures.

Mesdames Tanguay et Pelletier refusent. Madame Karine Lévesque accepte.

2.1.4 Secrétariat

Madame Nancy Pelletier propose madame Myriam Dumais.

Madame Dumais accepte.

Madame Karine Lévesque propose la fermeture des élections. Adoptée à l'unanimité

2.2 Choix des membres de la communauté

Monsieur Ouellet demande la collaboration de tous pour trouver 2 personnes pour siéger à titre de représentant de la communauté.

2.3 Révision et adoption des règles de régie interne

Après avoir fait la lecture des règles de régie interne et avoir répondu à certaines questions, l'adoption de celles-ci est proposée par madame Nancy Pelletier et adoptée à l'unanimité.

Une vérification pour le tableau des tarifs pour les frais de déplacement et des frais de gardiennage doit être faite pour la prochaine rencontre.

2.4 Dénonciation d'intérêts (art. 70 LIP)

Monsieur Ouellet a acheminé par courriel le formulaire de dénonciation d'intérêts. On demande aux membres de le compléter et de le remettre au directeur Monsieur Ouellet.

2.5 Établissement des calendriers des séances du conseil d'établissement

Les dates suivantes sont proposées par Monsieur Ouellet, directeur.
Les 19 septembre 2022, 14 novembre 2022 (L'Amitié), 6 février 2023 (La Pruchière), 17 avril 2023 (des Vents-et-Marées), 15 mai 2023 (si besoin) et 19 juin 2022 (lieu à déterminer).

Les dates sont acceptées à l'unanimité.

2.6 Approbation des sorties éducatives nécessitant un changement aux heures régulières ou un déplacement hors du terrain de l'école

Une sortie éducatives nécessitant un déplacement hors terrain de l'école est déposée.

Elle est à titre informative puisque la sortie est au parc de la municipalité et est à moins d'un kilomètre. Une résolution a déjà été adoptée pour ces déplacements. Cette sortie a lieu le 30 août 2022 pour les élèves du service de garde l'Entre-deux de l'école de la Pruchière.

Madame Karine Lévesque propose l'acceptation des sorties éducatives.
Adoptée à l'unanimité.

2.7 Approbation des campagnes de financement pour les OPP

Il y a une demande de campagnes de financement de la part des OPP de Rivière-Ouelle, de St-Gabriel et de St-Pacôme. Ces campagnes serviront à amasser des sous pour des projets spécifiques dans nos écoles.

Pour l'OPP de l'école des Vents-et-Marées, la campagne de financement sera avec les fromages de la Fromagerie des Basques et de Recettes en pot. Cette campagne servira à financer le service de bibliothèque scolaire, de mettre en place des outils pour des corridors actifs et pour l'achat et l'installation de jeux de bois extérieurs (échec, dames, etc.)

Pour l'OPP de l'école de l'Amitié, il y aura 2 campagnes. La première sera avec Chocolat Favori et la seconde avec des cornets de jujubes. Ces campagnes serviront à l'embellissement de la cour extérieure.

Pour l'OPP de l'école de la Pruchière, il y aurait une possibilité de 3 campagnes. Deux sont déjà prévues, il s'agit de vente d'épices pour la première et la seconde est une vente de tarte pour la période de Pâques. Il y en aurait une 3^e qui n'est pas encore déterminée. Ces campagnes serviront à financer l'embellissement de la cour extérieure (jeux peints sur l'asphalte).

Madame Fernande Tanguay propose que le conseil d'établissement donne son accord aux campagnes de financement des OPP des écoles des Vents-et-Marées de l'Amitié et de la Pruchière.

Adoptée à l'unanimité.

2.8 Offre de l'organisme « Aidersonenfant.com »

Une offre de l'organisme « Aidersonenfant.com » a été proposée à la direction des écoles. C'est un abonnement pour une année complète à des capsules d'information destinées aux parents de nos écoles. Le coût est de 888 \$ pour utilisation illimitée. M. Yvan prendra des informations sur le taux de participation des parents l'an dernier. Cela permettra de prendre une décision plus éclairée.

3. DOSSIERS D'INFORMATIONS

3.1 Direction

Les points ont été abordés dans les sujets précédents.

3.2 Services de garde

M^{me} Fernande Tanguay fait un compte-rendu des activités qui se sont déroulées dans le service de garde de la Frayère de Saint-Gabriel. Étant à sa première participation au conseil d'établissement, elle ira chercher les informations des autres services de garde pour la prochaine rencontre

3.3 Enseignants

Mesdames Myriam Dumais, Nancy Pelletier et Florence Lévesque nous font un compte-rendu des activités qui se sont déroulées dans le cadre de la rentrée scolaire. Ils font également une présentation des activités à venir.

3.4 OPP

Rien à signaler.

3.5 Comité de Parents

La rencontre du comité de parents a lieu le mardi 6 septembre 2022. Madame Rioux mentionne que tous les parents seront consultés pour l'élaboration du prochain Plan d'Engagement Vers la Réussite (PEVR) du Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup.

3.6 Correspondance

Aucune correspondance

3.7 Autres sujets

3.8 Public

Aucun suivi

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Hélène D'Anjou à 20 h 50.

Aude St-Pierre-Gagné,
Présidente

Yvan Ouellet
Directeur